Informations de base

2018/2661(RSP) RSP - Résolutions d'actualité	Procédure terminée
Résolution sur la Biélorussie **Subject** 6.10.08 Libertés fondamentales, droits de l'homme, démocratie, état de droit en général **Zone géographique** Biélorussie	

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
19/04/2018	Décision du Parlement	T8-0174/2018	Résumé
19/04/2018	Résultat du vote au parlement		
19/04/2018	Débat en plénière		
19/04/2018	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques

Référence de la procédure	2018/2661(RSP)
Type de procédure	RSP - Résolutions d'actualité
Sous-type de procédure	Débat ou résolution d'urgence
Base juridique	Règlement du Parlement EP 150
État de la procédure	Procédure terminée

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Proposition de résolution		B8-0197/2018	18/04/2018	
Proposition de résolution		B8-0199/2018	18/04/2018	
Proposition de résolution		B8-0200/2018	18/04/2018	
Proposition de résolution		B8-0201/2018	18/04/2018	
Proposition de résolution		B8-0204/2018	18/04/2018	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T8-0174/2018	19/04/2018	Résumé

Résolution sur la Biélorussie

2018/2661(RSP) - 19/04/2018 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté une résolution sur la Biélorussie.

La résolution a été déposée par les groupes PPE, S&D, ALDE, ECR et Verts/ALE.

Les députés ont regretté la **réaction disproportionnée** des autorités biélorusses aux tentatives des militants de l'opposition visant à organiser une manifestation non autorisée lors de la célébration de la Journée de la liberté du 25 mars 2018, qui a donné lieu à des dizaines d'arrestations, notamment de dirigeants de l'opposition et des anciens candidats à la présidence Nikolaï Statkevitch et Uladzimir Niakliaev. Ils ont insisté sur le fait que **tout retour en arrière** en matière de démocratie et de respect des libertés fondamentales, y compris l'augmentation du nombre de prisonniers politiques, doit systématiquement **entraîner une réaction claire de la part de l'UE** dans ses relations avec la Biélorussie.

Le Parlement a rappelé qu'après les élections présidentielles en 2015 et les élections législatives en 2016, la Biélorussie a organisé des **élections locales le dimanche 18 février** 2018. Cependant, les recommandations formulées de longue date par le Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme (BIDDH) de l'OSCE et la Commission de Venise dans le domaine de la législation et des processus électoraux n'ont pas été suivies d'effet en Biélorussie. Selon les diplomates étrangers et les observateurs biélorusses, les élections locales qui se sont tenues en février 2018 ont confirmé les lacunes existantes.

Les députés ont appelé les autorités biélorusses à :

- libérer Mikhail Zhamchuzhny et Dzmitry Paliyenka, deux militants de la société civile actuellement emprisonnés pour des motifs politiques ;
- reprendre immédiatement les travaux sur une **réforme électorale globale**, dans le cadre du processus de démocratisation plus large ;
- lever les restrictions et **assouplir les procédures d'enregistrement** des partis politiques en Biélorussie ;
- permettre à tous les partis politiques d'exercer leur activité politique sans restrictions, en particulier durant la période de campagne électorale ;
- abroger l'article 193/1 du code pénal de Biélorussie, qui **érige en infraction** la participation aux activités d'organisations non enregistrées ;
- s'engager dans un dialogue ouvert et constructif avec l'opposition démocratique et les organisations de la société civile, dans le but de garantir les libertés et les droits des citoyens, notamment le droit d'association et de réunion pacifique et la liberté d'expression, ainsi que de créer un cadre pour des médias libres et indépendants ;
- renoncer aux modifications à la loi sur les médias, qui, si elles étaient adoptées, seraient susceptibles de mettre en péril la liberté d' expression, et de mettre fin aux persécutions à l'encontre des blogueurs indépendants qui exercent leur liberté d'expression.

Les députés ont regretté que le dialogue actuel sur les droits de l'homme **ne produise pas de résultats concrets** et ont prié instamment le représentant spécial de l'UE pour les droits de l'homme de trouver les moyens de favoriser une protection intégrale et effective des droits de l'homme en Biélorussie.

Le Parlement a également noté que l'Union européenne a levé, en février 2016, la plupart de ses mesures restrictives visant des hauts fonctionnaires et des entreprises biélorusses, en signe de bonne volonté pour encourager la Biélorussie à améliorer les droits de l'homme, la démocratie et l'état de droit sur son territoire. De plus, le Parlement européen n'a cessé de soutenir la société civile biélorusse depuis des années, en décernant le prix Sakharov à l'Association biélorusse des journalistes en 2004, et à Alexandre Milinkevitch en 2006, parmi d'autres initiatives.

Les députés ont invité le SEAE et la Commission à trouver des moyens de continuer de **soutenir les organisations biélorusses de la société civile**, de les informer et de les consulter sur le dialogue et les négociations en cours entre l'Union européenne et la Biélorussie.

En dernier lieu, le Parlement a appelé de ses vœux la **reconduction du mandat** du rapporteur spécial des Nations unies sur la situation des droits de l' homme en Biélorussie et a invité le représentant spécial de l'UE pour les droits de l'homme de coopérer avec le rapporteur spécial des Nations unies, afin d'améliorer la situation dans le pays.